



Bruxelles (Belgique), 24 avril 2017 – 7h00 (CET) – Information réglementée –
Rapport intermédiaire d'UCB pour le premier trimestre 2017 :

UCB a pris un bon départ en 2017

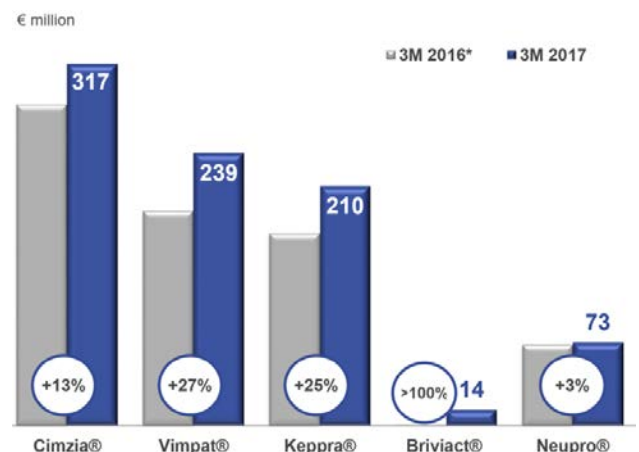
- Les revenus ont augmenté, atteignant € 1,12 milliards (15%) ; les produits principaux ont affiché une croissance de 20 %, à € 853 millions.
- Actualités R&D : L'étude de Phase 3 a été lancée au Japon pour évaluer l'efficacité du Cimzia® (*certolizumab pegol*) dans le traitement du psoriasis et de l'arthrite psoriasique ; une demande a été introduite aux États-Unis pour le Vimpat® (*lacosamide*) en vue d'une administration aux enfants (> 4 ans) ; l'étude de phase 2a a commencé pour évaluer l'efficacité du *rozanolixizumab* (UCB7665) dans le traitement de la myasthénie grave (myasthenia gravis-MG)
- Les perspectives financières 2017 sont confirmées

« Nous avons pris un bon départ en 2017. Nous poursuivons la dynamique de croissance de nos produits principaux, qui représentent désormais 76 % du total de nos revenus (€ 1,12 milliards) pour les trois premiers mois de l'année 2017 » a déclaré Jean-Christophe Tellier, PDG d'UCB. « Avec notre partenaire, nous nous préparons afin de pouvoir offrir le traitement Eventy™ aux personnes atteintes d'ostéoporose. Nous nous réjouissons également des progrès accomplis par notre pipeline prometteur grâce auquel nous nous efforcerons de délivrer, à l'avenir, des solutions révolutionnaires pour les patients ».

Le chiffre d'affaires enregistré au cours des trois premiers mois de 2017 s'élève à € 1,12 milliards (soit une hausse de 15 % à taux de change courant et de 14 % à taux de change constant). Cette hausse a été soutenue par les autres revenus ponctuels de € 56 millions comptabilisés en février 2017 au titre de la cession des droits sur l'antihistaminique Xyzal® (*levoceterizine*). Les facteurs de cette croissance continue résident dans les produits principaux d'UCB (Cimzia®, Vimpat®, Keppra®, Briviact® et

Neupro®) et dans les ventes nettes combinées de € 853 millions, soit une hausse de 20 %.

| € million | 3M 2017 | 3M 2016* | Act | CER |
|-----------------------------|--------------|----------|-------|-------|
| Revenu | 1 124 | 974 | 15% | 14% |
| Immunology / Cimzia® | 317 | 281 | 13% | 11% |
| Neurology | 536 | 429 | 25% | 22% |
| Vimpat® | 239 | 188 | 27% | 23% |
| Keppra® | 210 | 168 | 25% | 23% |
| Briviact® | 14 | 1 | >100% | >100% |
| Neupro® | 73 | 71 | 3% | 2% |



Les perspectives financières 2017 sont confirmées – UCB prévoit que le chiffre d'affaires devrait progresser en 2017 à environ € 4,25-4,35 milliards (et l'EBITDA récurrent¹ à environ € 1,15-1,20 milliards. Un résultat de

*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017

1 EBITDA = Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et provisions

CER = Constant Exchange Rates (taux de change constants) ; les chiffres n'ont pas été vérifiés.

base par action compris entre 3,70 et 4,00 euros est donc attendu, sur la base d'environ 188 millions d'actions en circulation.

Actualités R&D

Immunologie

En janvier 2017, UCB et son partenaire Dermira ont annoncé les premiers résultats positifs de CIMPACT, une étude clinique de Phase 3 contrôlée par placebo et témoin actif évaluant l'efficacité du **Cimzia**[®] (*certolizumab pegol*) auprès de patients adultes atteints de psoriasis chronique modéré à sévère. Ils sont venus compléter les résultats positifs des études CIMPASI-2 et CIMPASI-1 annoncés au 4ème trimestre 2016. Les demandes d'homologation devraient être soumises aux autorités réglementaires au cours du 3ème trimestre 2017.

En février 2017, pour accompagner une extension des indications au Japon, une étude de phase 3 évaluant l'efficacité du Cimzia[®] auprès de patients adultes atteints de psoriasis et d'arthrite psoriasique a été lancée. Les premiers résultats sont attendus au cours du 4ème trimestre 2018.

En mars 2017, la FDA (l'autorité de réglementation américaine) a transmis une Complete Response Letter suite à l'examen de la proposition d'extension des indications du Cimzia[®] à des fins d'usage dans le traitement de la polyarthrite idiopathique juvénile (pJIA). La lettre adressée par la FDA concerne la fiabilité des données pharmacocinétiques soumises. UCB collabore actuellement avec la FDA et avec le laboratoire bioanalytique tiers concerné pour traiter cette question et pour convenir des étapes suivantes permettant d'administrer le Cimzia[®] aux enfants malades. Cela n'affecte pas les autres programmes concernant le Cimzia[®].

Neurologie

En janvier 2017, UCB a soumis aux autorités américaines une demande supplémentaire de commercialisation de nouveau médicament pour le **Briviact**[®] (*brivaracetam*), aux fins d'usage en monothérapie dans le traitement des crises partielles chez les patients âgés de 16 ans et plus souffrant d'épilepsie.

L'étude de phase 2a avec **padsevonil (UCB0942)** - destinée aux patients atteints d'épilepsie hautement résistants à quatre médicaments antiépileptiques et qui ont au moins quatre crises/semaine – a fourni des résultats positifs et poursuivra son développement. Les résultats détaillés seront présentés lors de futures réunions scientifiques.

En mars, le **Vimpat**[®] (*lacosamide*) a fait état de résultats positifs en guise de traitement adjuvant destiné aux patients atteints d'épilepsie (crises partielles, de ≥ 4 à <17 ans). Les résultats détaillés seront présentés lors de futures réunions scientifiques, et seront soumis aux autorités réglementaires. Pour ce groupe de patients, la demande est en cours d'examen après des autorités européennes. En mars, la demande a été acceptée par la FDA aux États-Unis.

En mars, une étude de phase 2a a commencé pour évaluer le **rozanolixizumab (UCB7665)** dans le traitement de la myasthénie grave (myasthenia gravis - MG), une maladie neurologique auto-immune invalidante et rare. Les premiers résultats sont attendus au deuxième trimestre 2018.

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.

*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017. Les chiffres n'ont pas été vérifiés.

| € million | 3M 2017 | 3M 2016* | Act | CER |
|------------------------------|------------|------------|-----|-----|
| U.S. | 200 | 175 | 14% | 10% |
| Europe | 84 | 79 | 6% | 8% |
| Japan | 10 | 10 | 4% | -1% |
| International markets | 24 | 17 | 36% | 30% |
| Total Cimzia® | 317 | 281 | 13% | 11% |

Immunologie - Cimzia® (*certolizumab pegol*), indiqué chez les personnes souffrant de maladies inflammatoires à médiation par le TNF, a enregistré des ventes nettes de € 317 millions, reflétant une forte croissance continue sur tous les marchés. Au Japon, les ventes nettes réalisées avec le partenaire d'UCB Astellas ont enregistré des rythmes de livraison différents de ceux de l'année précédente, tandis que la croissance sur le marché intérieur augmentait de 17 %. Sur les marchés internationaux, on constate une forte croissance, également au Brésil.

En **neurologie**, les ventes nettes combinées de médicaments antiépileptiques Vimpat®, Keppra® et Briviact® (ainsi que de Neupro® pour la maladie de Parkinson) progressent de 25 % à € 536 millions.

| € million | 3M 2017 | 3M 2016* | Act | CER |
|------------------------------|-----------|----------|-------|-------|
| U.S. | 11 | | n.a. | n.a. |
| Europe | 3 | 1 | >100% | >100% |
| International markets | 0 | | n.a. | n.a. |
| Total Briviact® | 14 | 1 | >100% | >100% |

Briviact® (*brivaracetam*), administré depuis janvier 2016 en Europe aux patients atteints d'épilepsie (et depuis juin 2016 aux États-Unis), a atteint des ventes nettes de € 14 millions.

| € million | 3M 2017 | 3M 2016* | Act | CER |
|------------------------------|------------|------------|------|------|
| U.S. | 186 | 146 | 27% | 23% |
| Europe | 40 | 34 | 16% | 16% |
| Japan | 3 | | n.a. | n.a. |
| International markets | 10 | 8 | 22% | 14% |
| Total Vimpat® | 239 | 188 | 27% | 23% |

Le **Vimpat®** (*lacosamide*) devient accessible à un nombre croissant de personnes souffrant de crises partielles d'épilepsie, et ses ventes nettes ont atteint € 239 millions. Depuis août 2016, le Vimpat® est également disponible au Japon, en partenariat avec Daiichi Sankyo. En décembre 2016, il a été approuvé comme monothérapie dans l'UE.

| € million | 3M 2017 | 3M 2016* | Act | CER |
|------------------------------|------------|------------|-------|-----|
| U.S. | 52 | 51 | 2% | -1% |
| Europe | 61 | 59 | 3% | 4% |
| Japan | 51 | 25 | >100% | 93% |
| International markets | 45 | 33 | 37% | 38% |
| Total Keppra® | 210 | 168 | 25% | 23% |

L'antiépileptique **Keppra®** (*levetiracetam*) a atteint des ventes nettes de € 210 millions (ventes nettes stables aux États-Unis et en Europe), et a enregistré une forte croissance sur les autres marchés. E Keppra® a été approuvé au Japon pour le traitement des crises généralisées tonico-cloniques primaires (PGTCS) en février 2016.

| € million | 3M 2017 | 3M 2016* | Act | CER |
|------------------------------|-----------|-----------|------|------|
| U.S. | 24 | 20 | 19% | 15% |
| Europe | 38 | 36 | 6% | 7% |
| Japan | 8 | 12 | -33% | -33% |
| International markets | 3 | 3 | 0% | -5% |
| Total Neupro® | 73 | 71 | 3% | 2% |

Le patch **Neupro®** (*rotigotine*) indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, a vu ses ventes nettes atteindre € 73 millions. Au Japon, les ventes réalisées avec le partenaire d'UCB

*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017. Les chiffres n'ont pas été vérifiés.

Otsuka ont diminué par rapport à l'année précédente, en raison des rythmes de livraison différents. Les performances du Neupro® sur le marché intérieur japonais ont enregistré une croissance à deux chiffres.

Pour de plus amples informations

Relations investisseurs

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
Tél. : +32 2 559 94 14,
antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,
Investor Relations, UCB
Tél. : +32.2.559.9588,
isabelle.ghellynck@ucb.com

Corporate Communications

France Nivelles,
Global Communications, UCB
Tél. : +32 2 559 9178,
france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
Tél. : +32.2.559.92.64,
laurent.schots@ucb.com

A propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 4,2 milliards en 2016. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017. Les chiffres n'ont pas été vérifiés.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.

*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017. Les chiffres n'ont pas été vérifiés.